

## Spécialiste immobilier

### Le spécialiste de l'immobilier

Ici plus que sous d'autres cieux, le notaire est un expert qui s'impose dans cette matière foncière inextricable pour le quidam. La juxtaposition des tenures coutumière (traditionnelle) et moderne (code civil) ne rend pas la propriété foncière lisible au profane.

Les différends en matière immobilière représentent plus de 90% des litiges pendants devant les tribunaux du Bénin.

Le vendeur dans la transaction se croyait bailleur. Ou bien il n'avait pas la qualité pour vendre un bien qui était collectif. L'intermédiaire (le « démarcheur ») ignore souvent ces éléments, obnubilé qu'il est par la conclusion rapide d'une transaction immédiatement rémunératrice. Le notaire, soucieux de sa responsabilité, n'engagera les deniers de l'acquéreur qu'une fois menée à terme toutes ses investigations afin qu'aucun risque ne menace la transaction.

Le recours au notaire est bien entendu obligatoire lorsque la transaction porte sur un bien déjà immatriculé à la conservation immobilière. Il agit d'un monopole à la manière du notaire français.

Par notre connaissance approfondie du marché immobilier au Bénin et de ses mécanismes, nous sommes compétents pour déterminer la valeur d'un bien et procéder à une expertise immobilière. Nous pratiquons également la négociation immobilière et assistons le vendeur comme l'acquéreur dans leur recherche d'un cocontractant.

Enfin, pour les propriétaires de biens immobiliers bâtis, nous faisons de la gestion immobilière et vous épargnons une gérance personnelle difficile et onéreuse.